

demander qu'à l'avenir, les questions de finances dans lesquelles il s'agit de millions des contribuables ne soient plus enlevées ici sans examen. Je ne veux pas rechercher s'il y avait dans la Chambre ou dans les commissions du budget des membres appartenant aux compagnies intéressées.

M. Maurice Rouvier. — Je demande la parole.

M. des Rotours. — J'ai tenu à rappeler un fait récent duquel il ressort qu'à la suite d'un vote précipité de la dernière Chambre, une Compagnie financière a pu prélever six millions qui seraient plus utilement employés à une réduction de nos impôts ou à l'augmentation des petits traitements. Il importe que pareil fait ne puisse se reproduire. Il faut que désormais des questions de cette sorte soient toujours examinées avec tout le soin qu'elles comportent.

Je demande que la discussion du projet de loi ne puisse venir avant jeudi prochain. D'ici là, nous pourrions examiner les importantes questions que ce projet de loi soulève.

M. Ganiwet. — La question est urgente, et la Chambre l'a déjà déclaré quand elle a renvoyé le projet de loi à la commission du budget. Mais cette question n'est pas nouvelle pour nous : elle a été discutée l'année dernière, et tous les membres de la Chambre la connaissent parfaitement.

Plusieurs membres. — Mais non ! mais non !

M. Ganiwet. — J'ajoute qu'il y a des intérêts considérables qui sont en souffrance et que, le mois prochain, expirer le délai après lequel les compagnies dont il s'agit seront toutes exposées à une déclaration de faillite. (C'est cela ! — Vous avez raison !)

Je demande, non pas qu'on discute ce projet demain, — je reconnais que, le rapport venant d'être distribué, le délai peut paraître un peu court à la plupart d'entre nous, — mais qu'on remette la discussion à après-demain.

M. Maurice Rouvier. — Je viens insister, à nom de la commission du budget, pour prier la Chambre de donner satisfaction à la demande formulée par l'honorable M. Carnot. Mais j'ai demandé la parole en même temps pour un autre motif encore.

L'honorable M. des Rotours, jugeant à propos de faire intervenir dans la question de fixation de l'ordre du jour le souvenir d'un fait qui appartient à la Chambre qui a précédé celle-ci, a dit qu'il y avait dans la commission du budget un membre qui appartenait à l'administration d'une compagnie de chemin de fer.

M. des Rotours. — Non ! j'ai parlé d'administrateurs de compagnies intéressées.

M. Maurice Rouvier. — Soit ! Eh, bien ! à ce moment-là, j'ai demandé la parole pour venir dire à la Chambre que le membre dont il s'agit et qui ne siège plus dans cette Chambre-ci...

M. des Rotours. — Je ne l'ai pas nommé. C'était sans intérêt pour ma discussion.

M. Rouvier. — Je vous demande pardon ; nous sommes juges de notre défiance et de notre susceptibilité.

Et bien ! ce membre n'appartenait pas à la majorité de la Chambre ; il n'était pas de la gauche. (Assez ! assez ! — Aux voix ! aux voix !)

M. de Tillancourt. — Il faut clore cet incident !

M. des Rotours. — (Aux voix ! aux voix !) Je reviens à la tribune pour m'opposer formellement à la proposition de la commission du budget tendant à la mise à l'ordre du jour de demain d'un projet qui engage nos finances pour 500 millions, je demande que ce projet de loi ne vienne pas à l'ordre du jour avant jeudi prochain. Il s'agit d'une question d'honnêteté publique et de moralité financière, à l'égard de laquelle nous devons être d'accord sur les divers blancs de cette Chambre. (Aux voix ! aux voix !)

Plusieurs voix. — A jeudi ! M. Langlois. — Jeudi, c'est trop tard. L'honorable M. Ganiwet a parfaitement raison quand il dit que vous n'avez qu'une chose à faire : c'est d'inscrire la discussion en tête de l'ordre du jour de demain ou d'après-demain.

M. de Tillancourt. — A la première séance de la semaine prochaine.

M. des Rotours. — On ne peut pas voter ainsi 500 millions au pied levé !

Voix nombreuses. — A jeudi ! à jeudi !

M. le président. — Je consulte la Chambre sur le point de savoir si elle veut fixer la discussion du projet de loi à jeudi au commencement de la séance. (La Chambre, consultée décide que la discussion du projet de loi sera inscrite en tête de l'ordre du jour de jeudi.)

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Convention Franco-Américaine

Le comité d'initiative, organisé en vue d'arriver à la conclusion d'un traité de commerce entre la France et les États-Unis, avait décidé d'envoyer en Amérique un membre délégué pour se mettre en relations suivies avec les *free trade clubs*.

M. Léon Chotteau, qui a été chargé de cette mission, s'est embarqué ce matin, au Havre, à bord de la *France*.

Avant de partir, M. Léon Chotteau a reçu du directeur général des douanes la lettre suivante, qui répond à des craintes exprimées au Comité sur une surélévation de taxes, en ce qui concerne l'Amérique dans le nouveau projet du tarif général des douanes :

Paris, le 27 février 1878. « Monsieur, Dans la lettre que vous

m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 de ce mois, vous exposez avoir reçu une communication d'après laquelle les produits américains seraient assujettis à l'entrée en France, à une surtaxe de 10 %. Vous demandez si le fait est exact.

La législation actuelle des douanes n'établit aucune distinction entre les États-Unis et les autres pays qui n'ont pas conclu de traités de commerce avec la France. Les produits américains supportent donc seulement les taxes qui sont inscrites dans le tarif général. « Agréer, etc. »

« Le Conseiller d'Etat, directeur général des douanes, « AMÉ. »

Nous croyons rendre service aux chefs d'atelier en mettant sous les yeux l'extrait d'un arrêt de la Cour d'Aliz, du 10 janvier 1876 :

« Les patrons ou chefs d'atelier sont » tenu de prémunir autant que possible » leurs ouvriers, *surtout les plus jeunes* » contre leurs propres imprudences et » légèretés.

« Dès lors, le patron est responsable » de l'accident arrivé à un enfant pri » dans l'engrenage d'une machine, s'il » suffisait, pour prévenir l'accident, de » précautions élémentaires telles que » l'établissement d'un treillis autour » de la machine. »

Peu importe qu'il y ait imprudence ou inattention de la part de l'enfant, sauf à modérer en raison de cette circonstance le chiffre des dommages-intérêts.

Divers cours de tribunaux s'étaient du reste, déjà prononcés.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD COMMUNICANT

On nous annonce la mort de M. Désiré Vanoye, ancien mobile au 48^e de marche, décoré de la médaille militaire.

M. Vanoye, qui avait été blessé à Saint-Quentin, était resté assez souffrant depuis 1871.

Son service funéraire aura lieu demain à trois heures, à Notre-Dame. Les anciens mobiles se feront un devoir d'y assister.

Nous avons joué hier d'une température tout à fait printanière, aussi les promeneurs se sont-ils montrés très nombreux. La Grand'Rue, la rue Saint-Georges, la rue Neuve, la rue de Lille, le boulevard de Paris, ont présenté pendant l'après-midi, l'aspect le plus animé.

Par contre, si les promeneurs étaient nombreux, les masques étaient rares, et malpropres.

Les chansonniers deviennent, eux aussi, d'une rareté désolante. La fontaine d'Hippocrène semble tarie. Nous avons eu ce matin, sous les yeux, une des chansons en patois qui seront chantées demain, et nous n'y avons pas trouvé cet à propos que présentent souvent les chants carnavalesques des années précédentes.

Quatre chars parcourront demain les rues de Roubaix.

Trente-quatre couples ont prononcé aujourd'hui à Roubaix le « oui » sacramental.

Bonne chance aux jeunes époux.

Un agent de police qui faisait, la nuit dernière, une ronde dans la rue Pierre-de-Roubaix, s'est heurté à une forme humaine qui gisait inanimée.

L'agent croyait à un cas de mort subite et allait demander de l'assistance, lorsqu'il s'aperçut qu'il avait affaire à un des plus fervents disciples de Bachus, qui était ivre-mort.

Cet intéressant personnage qui, en ce moment, cuve son vin dans la prison municipale, se nomme Frédéric Ibon et exerce la profession de mécanicien.

En ce temps de carnaval, Frédéric Ibon trouve la farce mauvaise.

Il y a presque un mois, nous signalions la disparition d'un vieillard nommé Albert Potier, âgé de 72 ans et demeurant rue Saint-Pierre 39. Ce vieillard n'a pas reparu. Sa famille inquiète fait depuis ce temps d'infructueuses recherches.

Le 10 février, Albert Potier, comme nous l'avons dit, était sorti de son domicile pour aller rendre visite à son fils qui n'a pas reçu son père ce jour-là.

Voici de nouveau son signalement. Taille ordinaire, cheveux grisonnants ; pardessus, pantalon, gilet noirs, col en velours, chemise de toile, camisolé blanche, chaussettes en laine, sabots noirs.

Pour avoir entreint l'arrêté d'expulsion lancé contre lui, Ch. Descamps de Roulers a été arrêté hier à Tourcoing.

Le train qui arrivait hier à Lille à 6 h. 23 m., venant de Douai, a horriblement mutilé un homme d'équipe à la gare de Fives. Quand on l'a relevé, il avait les deux bras et les deux jambes coupés, et à 10 heures du soir le malheureux existait pourtant encore !

L'homme dont les débris ont été trouvés, à trois heures du matin, accrochés aux roues d'une locomotive arrivée en gare de Lille, est, dit-on, un homme d'équipe de la station de Vitry.

M. Constant Dugraingier, âgé de 47 ans, chapelier, Grand'Place, à Lille, est sorti hier matin du Café de Bruxelles, est tombé frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Dix minutes après il était mort.

Dans sa séance du 2 mars 1878, le 1^{er} conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Le nommé Louis-Isidore Milet, soldat de 2^e classe au 1^{er} régiment de ligne, reconnu coupable de vols : 1° au préjudice d'un habitant ; 2° au préjudice de militaires ; 3° au préjudice de la bibliothèque des sous-officiers et soldats du 1^{er} régiment de ligne, a été condamné à la peine de trois ans de prison.

Le nommé Désiré-Auguste Mongel, cavalier de 2^e classe au 19^e régiment de chasseurs, reconnu coupable de vol d'une paire de bottes au préjudice d'un chasseur du même régiment, a été condamné à la peine de trois ans de prison.

L'Administration du chemin de fer du Nord nous communique l'avis suivant :

Paris, le 2 Mars 1878. A l'occasion des funérailles de Mgr l'évêque de Beauvais qui doivent avoir lieu le Jeudi 7 Mars courant, une réduction de moitié prix est accordée, à l'aller et au retour aux ecclésiastiques revêtus de leur costume, qui se rendront à Beauvais pour assister à cette cérémonie.

Le départ pourra avoir lieu dès le 6. et le retour le 8.

L'ingénieur Chef de l'Exploitation, FÉLIX MATHIAS.

— Les drames de la misère. — Vers la fin du mois de février dernier, la femme H... domiciliée à Gouzascourt (Nord), sortait de l'hospice de Péronne avec un enfant dont elle était accouchée depuis trois semaines et un autre âgé de trois ans, et se dirigeait sur Nesle où son mari devait l'attendre.

Se trouvant dans le plus complet dénuement, cette malheureuse femme fut bientôt obligée de demander le morceau de pain qui lui était nécessaire pour se nourrir. Après quelques jours de cette vie pénible, elle tomba exténuée de fatigue et de faim après avoir vainement cherché son mari. Un ouvrier de Nesle, touché de compassion, la recueillit, mais dès le lendemain le plus jeune enfant de cette infortunée expira.

Le résultat de l'autopsie faite par le docteur Trépart, qui la mort de ce pauvre petit doit être attribuée à la faim et au froid.

— On écrit de Liques que, dans une nouvelle bataille organisée jeudi, par M. Bary, un vaulter de 100 kilog., a été abattu.

États-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 2 MARS. — Emilie De-rousseaux, rue du Coeur-Joyeux.

— Désiré Handequin, à la Malencelle. — Marie Vermeulen, au Ph Lempins.

Du 3. — Georges Dubuche, sentier de Roubaix. — Léontine Dumortier, rue Nationale.

— Julie Castelain, rue de la Cloche. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 2 MARS. — Jules Taverne 14 ans 1 mois, rue St-Roch.

— Henri Perain, 4 ans 7 mois, au pont des Piatz.

— Emile Baye, 1 an 6 mois, au pont de N.-ville. — Désiré Fourze, 43 ans 9 mois, époux de Elisa Mulliez, au Blanc-Seau.

— Henri Verstraete, 6 mois 17 jours, sentier de Roubaix.

— Blanche Duclos, 6 mois 40 jours, rue d. Belle-Vue.

— Hélène Pattyn, 7 mois 23 jours, rue du Chien-Fidèle.

— Marie Faulhaber, 80 ans 5 mois, veuve de Reuy Baert, rue du Brun-Pain.

Du 3. — Charles Bracaval, 29 ans 2 mois, époux de Marie Obsborne, rue de Menin.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANOYE-DEBART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Désiré-Henri VANOYE, décédé à Roubaix, le 3 mars 1878, à l'âge de 32 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et enterrement, qui auront lieu le mardi 5 courant à 3 heures, en l'église Notre-Dame à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 11.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-D. de Roubaix, le mardi 5 mars 1878, à 9 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Célestin BONTE, décédé à Roubaix, le 2 février 1877, dans sa 83^e année, et de Dame Joséphine LIÉ-GOÏS, son épouse, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1871, à l'âge de 62 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— Un grand malheur vient d'arriver à un charbonnage de Marcinelle. Deux hommes ont péri.

P. S. — L'un de ces malheureux, le nommé Jules Tobin, maître-ponon, âgé de 45 ans environ (domicilié à Montigny-sur-Sambre, a été précipité, en descendant dans la cage, à son dernier, au fond de la barre. Il laisse une veuve et huit enfants.

L'autre est un individu habitant Marcinelle et père de famille.

Hier matin, il voulut pénétrer, malgré une défense formelle, dans une certaine taillie. Au bout de quelque temps, il tomba asphyxié.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Pianos Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 1517

Brevets d'invention V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14694

Imprimerie, Librairie, Lithographie Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Spécialité de Dessin Modes et Coiffures. M^{rs} VIENNE-VERLEYE, rue Neuve, 28.

Restaurants FERRAILLE (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix. GINIONS, rue Neuve.

Charbons Albert POUTRAIN, rue de Mouvaux. 14070

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation. F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14081

Peintures Vitrierie CORDONNIER-COGOT, rue Notre-Dame, 25. 1407

Mécanicien Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Porcelaines, cristaux, faïence, verrerie, poterie. — Location de services de table. Bouteilles, bouchons, articles de fantaisie. H. HOFFMAN-DUPONT, 11, rue Saint-Georges. 1427

H. LAMARQUE, rue de Soubise, Roubaix. Pierres de tailles. Marbrerie, Monuments funéraires. Grand choix de cheminées en marbres. 1433

Revue financière hebdomadaire

Paris, 3 mars 1878.

La réponse des primes a tourné contre les acheteurs, et, par une conséquence toute naturelle, la liquidation s'est opérée en baisse.

On a demandé 0.10 c. de report sur les rentes, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

Les fonds étrangers ont été plus profondément atteints que les fonds français.

En réalité, il existe une inquiétude sourde, vague, un malaise indéfini, qui se traduit par l'absence d'achats à comptant, et même par des ordres de vente assez suivis.

On considère toujours la conversion comme prochaine.

Ce n'est pas une opinion personnelle que nous émettons; nous constatons seulement que si le ministre des finances a plus d'une fois rejeté, et tout récemment encore, qu'il ne songeait point à entreprendre une opération aussi importante que la conversion dans les circonstances actuelles, on ne parle de tous les jours et à la Bourse que la conversion.

Ce n'est pas une raison pour perdre de vue la prochaine et beaucoup moins hypothétique création de la rente 3 amortissable, dont le prix sera peut-être un peu moins élevé qu'on ne l'avait pensé d'abord.

La politique extérieure, en effet, continue à inquiéter vivement les esprits. Bien que nous ne soyons rien engagés dans les complications nouvelles que soulève la question d'Orient, n'a fait que changer de face, nous ne pouvons échapper au contre-coup de crise économique et commerciale qu'a produit cette guerre et l'incertitude à l'avenir même le plus prochain.

Ainsi les conditions de paix imposées par la Russie à la Turquie écrasée paraissent grosses de conséquences peut-être peu éloignées.

On a été surpris surtout du chiffre énorme de l'indemnité de guerre réclamée à un Etat notablement sans ressources et surtout des combinaisons accessoirement employées pour rendre effective cette demande, au premier abord un peu platonique.

Nous ne voulons pas toutes les examiner ici; mais dans le nombre il en est une à retenir, parce qu'elle a produit un effet immédiat.

La Russie montre la prétention de saisir le tribut égyptien, qui garantit les emprunts 84 et 1871, et un récent emprunt placé en Angleterre après entente entre la Porte et les porteurs de cet emprunt.

On comprend que les porteurs anglais de titres turcs se sont émus à leur tour, et ils ont suivi immédiatement l'exemple donné par le comité français des valeurs ottomanes.

Ils ont adressé une pétition à lord Derby, sollicitant l'intervention diplomatique du gouvernement anglais pour la protection de leurs intérêts.

On voit que l'initiative prise par le comité français n'est pas stérile; il a groupé autour de lui des porteurs qui possèdent pour 3 milliards 1/2 de titres, et montré aux créanciers anglais la voie qu'ils devaient suivre.

Il est évident que les représentants des 2 nations uniront leurs efforts pour obtenir un arrangement aussi équitable que possible.

Rappelons à nos lecteurs que le journal la *Bourse*, 10, place Vendôme, organe officiel du comité français des porteurs de valeurs ottomanes, les tiendra au courant de toutes les démarches faites et à faire pour arriver au but désiré.

Les bons du crédit agricole sont toujours remboursés à guichet ouvert au prix de 508 à la Banque nationale à Paris, 10 place Vendôme, sans courtage ni commission, quelle qu'en soit l'échéance.

Les porteurs de ces bons qui voudraient réaliser des capitaux pour souscrire ou acquérir de la rente amortissable feront bien de se hâter de profiter de cette facilité.

Les obligations des villes et départements sont toujours bien tenues, malgré la faiblesse de la rente.

On sait que ces valeurs servent de refuge aux capitaux en temps de trouble.

Les obligations de la ville de Paris ont donc à peine varié.

Celles de la Chambre de Commerce de Galais sont introuvables à 1000.

L'attention a été appelée sur les actions de l'*Aigle* (incendie) par la dernière vente notariée qui a eu lieu à 3950; on les recherche maintenant à 4000 et au-dessus.

Les titres manquent. Les obligations foncières 1877 se traitent à 367 (67 fr. net.)

Tous les fonds étrangers sont en baisse notable.

Les actions de la société de Crédit ont donné lieu à peu d'opérations, et leurs cours ne sont pas très élevés.

Peintures Vitrierie CORDONNIER-COGOT, rue Notre-Dame, 25. 1407

Mécanicien Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Porcelaines, cristaux, faïence, verrerie, poterie. — Location de services de table. Bouteilles, bouchons, articles de fantaisie. H. HOFFMAN-DUPONT, 11, rue Saint-Georges. 1427

H. LAMARQUE, rue de Soubise, Roubaix. Pierres de tailles. Marbrerie, Monuments funéraires. Grand choix de cheminées en marbres. 1433

Revue financière hebdomadaire

Paris, 3 mars 1878.

La réponse des primes a tourné contre les acheteurs, et, par une conséquence toute naturelle, la liquidation s'est opérée en baisse.

On a demandé 0.10 c. de report sur les rentes, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

Les fonds étrangers ont été plus profondément atteints que les fonds français.

En réalité, il existe une inquiétude sourde, vague, un malaise indéfini, qui se traduit par l'absence d'achats à comptant, et même par des ordres de vente assez suivis.

On considère toujours la conversion comme prochaine.

Ce n'est pas une opinion personnelle que nous émettons; nous constatons seulement que si le ministre des finances a plus d'une fois rejeté, et tout récemment encore, qu'il ne songeait point à entreprendre une opération aussi importante que la conversion dans les circonstances actuelles, on ne parle de tous les jours et à la Bourse que la conversion.

Ce n'est pas une raison pour perdre de vue la prochaine et beaucoup moins hypothétique création de la rente 3 amortissable, dont le prix sera peut-être un peu moins élevé qu'on ne l'avait pensé d'abord.

La politique extérieure, en effet, continue à inquiéter vivement les esprits. Bien que nous ne soyons rien engagés dans les complications nouvelles que soulève la question d'Orient, n'a fait que changer de face, nous ne pouvons échapper au contre-coup de crise économique et commerciale qu'a produit cette guerre et l'incertitude à l'avenir même le plus prochain.

Ainsi les conditions de paix imposées par la Russie à la Turquie écrasée paraissent grosses de conséquences peut-être peu éloignées.

On a été surpris surtout du chiffre énorme de l'indemnité de guerre réclamée à un Etat notablement sans ressources et surtout des combinaisons accessoirement employées pour rendre effective cette demande, au premier abord un peu platonique.

Nous ne voulons pas toutes les examiner ici; mais dans le nombre il en est une à retenir, parce qu'elle a produit un effet immédiat.

La Russie montre la prétention de saisir le tribut égyptien, qui garantit les emprunts 84 et 1871, et un récent emprunt placé en Angleterre après entente entre la Porte et les porteurs de cet emprunt.

On comprend que les porteurs anglais de titres turcs se sont émus à leur tour, et ils ont suivi immédiatement l'exemple donné par le comité français des valeurs ottomanes.

Ils ont adressé une pétition à lord Derby, sollicitant l'intervention diplomatique du gouvernement anglais pour la protection de leurs intérêts.

On voit que l'initiative prise par le comité français n'est pas stérile; il a groupé autour de lui des porteurs qui possèdent pour 3 milliards 1/2 de titres, et montré aux créanciers anglais la voie qu'ils devaient suivre.

Il est évident que les représentants des 2 nations uniront leurs efforts pour obtenir un arrangement aussi équitable que possible.

Rappelons à nos lecteurs que le journal la *Bourse*, 10, place Vendôme, organe officiel du comité français des porteurs de valeurs ottomanes, les tiendra au courant de toutes les démarches faites et à faire pour arriver au but désiré.

Les bons du crédit agricole sont toujours remboursés à guichet ouvert au prix de 508 à la Banque nationale à Paris, 10 place Vendôme, sans courtage ni commission, quelle qu'en soit l'échéance.

Les porteurs de ces bons qui voudraient réaliser des capitaux pour souscrire ou acquérir de la rente amortissable feront bien de se hâter de profiter de cette facilité.

Les obligations des villes et départements sont toujours bien tenues, malgré la faiblesse de la rente.

On sait que ces valeurs servent de refuge aux capitaux en temps de trouble.

Mais, le 28, la grève recommença et se généralisa; les ouvriers refusèrent de descendre dans les puits, le capitaine de gendarmerie de Châlon, avec une brigade, le sous-préfet et le procureur de la république se rendirent à Montceau.

Un détachement d'infanterie d'environ 430 hommes, sous les ordres d'un chef de bataillon, partit également le 28, à huit heures du soir, par un train spécial, emportant des vivres pour deux jours. A leur arrivée, les soldats occupèrent les principaux travaux. Dans la soirée arrivèrent le général de Gallifet et le colonel de gendarmerie.

Pendant toute la matinée du 1^{er} mars, l'aspect de Montceau-les-Mines a été fort calme.

A dix heures et demie, M. le général de Gallifet et M. le colonel de gendarmerie quittaient Montceau, et à midi arrivait M. le préfet Hendilé.

A partir de ce moment, les groupes se sont formés plus compacts, plus nombreux et se sont dirigés vers la place de l'hôtel de ville, lieu de rendez-vous général; à trois heures elle était couverte d'une foule de 1,500 personnes environ. C'est à ce moment que le préfet donnait audience